

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL – LA BAZOGE MONTPINÇON

SÉANCE DU 07 MAI 2021 à 18 H 30

Présents :

- | | | |
|--|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Miguel DAGUIER | <input checked="" type="checkbox"/> Patricia DELAUNAY | <input checked="" type="checkbox"/> Stéphanie DESLANDES |
| <input checked="" type="checkbox"/> Marina DURAND | <input type="checkbox"/> Jean-François FORGET | <input checked="" type="checkbox"/> Stéphane GILET |
| <input checked="" type="checkbox"/> Grégory HEURTEBIZE | <input checked="" type="checkbox"/> Laure LE ROUX | <input checked="" type="checkbox"/> Pascal LECHAT |
| <input checked="" type="checkbox"/> Alain LECOURT | <input type="checkbox"/> Mireille PIEAU | <input checked="" type="checkbox"/> Pascal RENARD |
| <input checked="" type="checkbox"/> Séverine RICHARD | <input checked="" type="checkbox"/> Gaëlle ROCHER | <input checked="" type="checkbox"/> Patrice THEBAUT |

- Secrétaire de séance : *M^{me} LE ROUX Laure*
- *M. FORGET Jean-François a donné pouvoir à M. HEURTEBIZE Grégory*
- *M^{me} PIEAU Mireille a donné pouvoir à M^{me} DURAND Marina*

01 – STATION ÉPURATION : Marché pour l’entretien de la station d’épuration

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que nous avons lancé une consultation pour le renouvellement du marché d’entretien de la station d’épuration avec l’appui d’ATD’EAU 53 (Conseil départemental)

Pour information, le marché de VEOLIA 2015/2021 était de 16 444 € HT/an.

Deux entreprises ont déposé des plis pour ce marché :

Entreprise SAUR située à SAUMUR (049)

Entreprise VEOLIA située à REZÉ (044)

M. le Maire précise au Conseil Municipal qu’un fond de renouvellement sera utilisé par le prestataire pour assurer le renouvellement d’un équipement d’une valeur unitaire de fourniture et pose supérieure à 1 000 € HT.

Pour l’année N (2021)	5 000,00 € HT
Pour l’année N+1 (2022)	7 000,00 € HT
Pour l’année N+2 (2023)	8 000,00 € HT
Pour l’année N+3 (2024)	8 000,00 € HT

Offre de base

CANDIDAT	Prix offre de base seule	Note prix /10
SAUR	138 460,00 € HT	8,01
VEOLIA	110 951,52 € HT	10,00

CANDIDAT	Note valeur technique /10	Note valeur technique pondérée à 60 %	Note prix /10	Note prix pondérée à 40 %	Note finale /10	Classement
SAUR	7,75	4,65	8,01	3,21	7,86	2
VEOLIA	8,12	4,87	10,00	4,00	8,87	1

L’offre la mieux classée est celle de la société VEOLIA pour un montant total sur 4 ans de 110 951,52 € HT.

L’offre de VEOLIA en valeur lissée est de 27 737,88 € HT/an, **hors révision de prix**, et avec un fond de renouvellement lissé à 7 000 € HT/an

Offre de base avec Prestation Supplémentaire Eventuelle

M. le Maire précise au Conseil Municipal que nous pouvons ajouter à ce marché l'option PSE Réseaux.

Charges annuelles au DPGF	SAUR		VEOLIA	
	Charges annoncées	Montant annuel (€ HT)	Charges annoncées	Montant annuel (€ HT)
Personnel d'exploitation	98,00 € h/an	3 547,60 €	57,00 h/an	2 996,19 €
Hydrocurage préventif des réseaux	510 ml	749,70 €	850 ml	2 567,00 €
Constitution du SIG et mise à jour annuelle des plans	7,50 h/an	337,50 €	Forfait	173,00 €
Elimination des déchets d'entretien des réseaux	Forfait	90,00 €	Forfait	217,35 €
Réponses aux DT-DICT	2,00 h/an	90,00 €	Forfait	500,00 €
Frais divers comprenant les frais généraux, les frais de contrôle technique, les impôts et taxes assurances	Forfait	3 332,00 €	Forfait	1 523,41 €

CANDIDAT	Prix offre de base seule	Note prix /10
SAUR	170 439,70 € HT	8,38
VEOLIA	142 859,52 € HT	10,00

CANDIDAT	Note valeur technique /10	Note valeur technique pondérée à 60 %	Note prix /10	Note prix pondérée à 40 %	Note finale /10	Classement
SAUR	7,65	4,59	8,38	3,35	7,94	2
VEOLIA	8,10	4,86	10,00	4,00	8,86	1

L'offre la mieux classée est celle de la société VEOLIA pour un montant total sur 4 ans de 142 859,52 € HT.

L'offre de VEOLIA en valeur lissée est de 35 714,88 € HT/an, **hors révision de prix**, et avec un fond de renouvellement lissé à 7 000 € HT/an.

Le tarif de base de la part du Prestataire est indexé une fois par an au **1er juin** en application de la formule suivante :

$$P_n = P_0 \times k$$

où P₀ est le tarif de base et P_n est le tarif qui s'applique au 1er juin de l'année n.

$$\text{avec } k = 0,15 + \alpha_1 \frac{ICHT-E}{ICHT-EO} + \alpha_2 \frac{FD}{FDO} + \alpha_3 \frac{010534763}{010534763 0}$$

où α_i sont des coefficients tels que **$\alpha_1 = 0,46$, $\alpha_2 = 0,17$ et $\alpha_3 = 0,22$** .

à soumettre au vote

Décision du Conseil :

L'offre la mieux classée est celle de la société VEOLIA pour un montant total sur 4 ans de 142 859,52 € HT
Le conseil a décidé de ne pas prendre les options proposées car elles ne sont pas séparables.

Pour la société VEOLIA : 15 pour, 0 abstention, 0 contre

Pour ajouter les options : 0 Pour, 3 abstentions, 12 contre

02 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF : Tarifs 2021

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune facture l'assainissement collectif.

Par délibération en date du 10/03/2020, le Conseil Municipal a voté les tarifs ci-dessous :

Abonnement40,00 € HT

Prix/m31,60 € HT

M. Le Maire présente au Conseil Municipal le bilan financier concernant la redevance assainissement 2020.

Date	Libellé	2020	
		HT	
		Dépenses	Recettes
20/07/2020	LEVRARD ASSAINISSEMENT - Le 19/06/2020 réseau bouché	272,00 €	
03/09/2020	LEVRARD ASSAINISSEMENT - Le 10/07/2020 réseau bouché	247,50 €	
14/12/2020	VEOLIA - forfait décembre 2019 à mai 2020	8 472,36 €	
14/12/2020	VEOLIA - forfait juin 2020 à novembre 2020	8 449,21 €	
26/11/2020	CONSEIL DEPARTEMENTAL - Convention pour l'assistance technique	933,80 €	
09/04/2020	AGENCE DE L'EAU - Cotisation modernisation réseaux	3 326,00 €	
09/04/2020	ASSAINISSEMENT - créances admises en non valeur	3 020,35 €	
09/04/2020	ASSAINISSEMENT - créances admises en non valeur	1 062,18 €	
09/11/2020	CREDIT AGRICOLE - intérêts des emprunts	8 295,05 €	
09/11/2020	CREDIT AGRICOLE - capital des emprunts	11 446,23 €	
03/12/2021	ASSAINISSEMENT - annulation factures suite à erreur	636,75 €	
12/12/2020	ASSAINISSEMENT - abonnement 2020 + consommations 2019		45 284,27 €
12/12/2020	ASSAINISSEMENT - redevance modernisation des réseaux		3 278,10 €
	TOTAL	46 161,43 €	48 562,37 €
	RESULTAT	2 400,94 €	

	2020	2014	2013	Variation 2014/2020
Nbre m3 facturés aux habitants	21 904m3	20 814m3	18 778m3	4,98%
Forfait abonnement	9 946,67 €	9 233,53 €	7 912,50 €	7,17%
Redevance assainissement	35 046,40 €	31 221,00 €	28 242,00 €	10,92%
Taxe sur redevance	3 278,10 €	3 954,66 €	3 567,82 €	-20,64%
Nbre de factures	253	252	211	0,40%
Abonnement	40,00 €	37,50 €	37,50 €	6,25%
Prix au m3	1,60 €	1,50 €	1,50 €	6,25%

M. le Maire demande au Conseil Municipal de fixer les tarifs HT de la redevance assainissement pour l'année 2021.

Abonnement année 2021.....

Prix/m3 consommation 2020.....

à soumettre au vote

Décision du Conseil : Mêmes tarifs que l'an passé

Pour l'abonnement à l'année 2021 : 15 pour, 0 abstention, 0 contre

03 – PERSONNEL COMMUNAL : Entretien professionnel

M. Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de délibération à valider pour mettre en place les entretiens professionnels pour les agents titulaires et CDD supérieur à 1 an.

Depuis 2014, l'entretien professionnel est obligatoire et, a pour objectif, de garantir aux agents chaque année le bénéfice d'un entretien avec leur supérieur hiérarchique. Il renforce le lien entre l'évaluation individuelle et les choix d'avancement, de promotion et de modulation indemnitaire de l'administration à l'égard de ses agents.

L'entretien professionnel est individuel, annuel et conduit par le supérieur hiérarchique direct. Il porte sur un certain nombre de thèmes tels que les résultats professionnels obtenus par l'agent et, le cas échéant, la manière dont l'agent exerce les fonctions d'encadrement qui lui ont été confiées, les objectifs à atteindre, sa manière de servir, les acquis de son expérience professionnelle, ses besoins de formation et ses perspectives d'évolution professionnelle.

Cet entretien s'effectuerait sur les mois de Septembre / Octobre 2021.

La commission RH est également en train de mettre en place les fiches de poste pour chaque agent.

à soumettre au vote

Décision du Conseil :

Valider la mise en place des entretiens professionnels annuels : 15 pour, 0 contre, 0 abstention

04 – RESTAURANT LA GOURMANDINE : Loyers mai et juin 2021

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du précédent confinement la mairie a décidé de ne pas lui facturer son loyer du 16/03/2020 au 30/06/2020 soit un montant total de 2 579,71 € HT soit **3 095,65 € TTC**

Le montant du loyer mensuel est de 737,06 € HT soit 884,47 € TTC.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que nous facturons à M. et M^{me} BETTON la part du logement soit 300 € TTC mensuel

M. Le Maire demande au Conseil Municipal d'évaluer à nouveau la situation au vu du contexte sanitaire actuel pour les loyers de mai et juin 2021.

à soumettre au vote

Décision du Conseil : Au vu du contexte sanitaire et de la reprise progressive de l'activité commerciale, il est accordé la gratuité du loyer commercial pour Mai et Juin.

Loyer personnel de 300€ - 0€ loyer commercial

12 pour, 1 abstention, 2 contre

05 – RÉSIDENCE EMERAUDE : Fusion des parcelles pour vente en un seul lot

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il reste actuellement trois parcelles à vendre dans la résidence Emeraude – 3^{ème} tranche (création en 2007).

Lot n° 32	594 m ²	} Parcelles à fusionner
Lot n° 33	620 m ²	
Lot n° 38	539 m ²	

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le règlement du lotissement est caduc depuis 2017 et que le PLui est donc applicable sur les terrains.

Le cahier des charges n'interdit pas la fusion des parcelles.

En cas de fusion, il est préférable d'avoir l'accord des 2/3 des colotis.

Pour avis et consultation des colotis

Décision du Conseil :

Il a été décidé de demander aux colotis leur avis et un vote de leur part concernant la fusion de 2 parcelles. Un courrier leur sera envoyé.

Après avoir reçu les avis des colotis, le conseil prendra la décision d'accepter ou pas la fusion des 2 parcelles.

06 – RESTAURANT LA GOURMANDINE : Consultation des architectes

M. le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons obtenu les subventions suivantes pour les travaux de de rénovation du restaurant « la Gourmandine » :

Subvention	Montant travaux HT	Subvention accordée
DSIL (30 %)	215 932,30 €.....	64 779,69 €
DETR 2019 (30 %).....	215 932,30 €.....	64 779,69 €
Région Pays de la Loire	250 000,00 €.....	42 420,00 €
	TOTAL.....	171 979,38 €

Les subventions devront être proratisées en fonction du montant réel des dépenses

M. le Maire propose au Conseil Municipal de lancer la consultation des architectes.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'envoyer un dossier de consultation à plusieurs architectes avec les critères ci-dessous :

Mission de base :

- APS : Etudes d'avant projet sommaire
- PRO/DCE : Etudes de projet et Dossier Consultation Entreprises
- ACT : Assistance pour la passation des contrats de travaux
- VISA : Visa des études d'exécution
- DET : Direction de l'exécution des contrats
- AOR : Assistance aux opérations de réception
- Assistance au maître d'ouvrage pour consultation coordonnateur SPS

Critères de jugement des offres :

- Valeur technique..... 60,00 %
- Prix des prestations..... 40,00 %

La valeur technique pourra être appréciée à partir de :

- ✓ La note de méthodologie,

- ✓ L'organisation générale du service,
- ✓ Les moyens techniques affectés à la mission

M. le Maire demande au Conseil Municipal de nous indiquer les architectes que nous devons consulter.

à soumettre au vote

Décision du Conseil :

12 pour, 3 abstentions, 0 contre

07 – ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES : Permanences et organisation des bureaux de vote

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les élections départementales et régionales se dérouleront les dimanche 20 et 27 juin 2021 de 8 heures à 18 heures.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que nous devons prévoir deux bureaux de vote.

Les bureaux de vote se tenant dans une même salle devront être constitués de :

- ✓ Un président mutualisé pour les deux bureaux de vote
- ✓ Un(e) secrétaire mutualisé pour les deux bureaux de vote
- ✓ Deux assesseurs minimums par bureau de vote

	Dimanche 20 Juin 2021		Dimanche 27 juin 2021	
	Départementales	Régionales	Départementales	Régionales
08 h 00 10 h 30	Pascal Renard Cyrille Rocton	Pascal Lechat Gregory Heurtebize	Pascal Renard Mireille Pieau	Pascal Lechat Gregory Heurtebize
10 h 30 13 h 00	Patricia Delaunay Marina Durand	Alain Lecourt Jean-Luc Leloup Ludovic Delaurière	Patricia Delaunay Marina Durand	Alain Lecourt Laure Le Roux
13 h 00 15 h 30	Gaëlle Rocher Séverine Richard	Stéphane Gilet Patrice Thébaut	Gaëlle Rocher Béatrice Demeurant	Stéphane Gilet Jean François Forget

<p>15 h 30 18 h 00</p>	<p>Stéphane Marchand Jean-François Forget</p>	<p>Pascal Renard Séverine Richard</p>	<p>Stéphane Marchand Patrice Thébaut</p>	<p>Pascal Renard Julien Guhery</p>
--	---	---	--	--

07 – QUESTIONS DIVERSES

Marina DURAND informe que les habitants de plus de 75 ans ont été visités par le maire et les adjoints afin de faire un point sur la vaccination contre la Covid. La majorité a été vaccinée malgré le manque de créneaux sur Mayenne, la plupart a été aidée par leur famille. Une seule personne n'avait pas réussi à s'inscrire, nous lui avons trouvé un créneau et un moyen de transport.

<p>Heure fin de séance</p>	<p>19H55</p>
<p>Date prochaine réunion</p>	<p>JUIN 2021</p>